



COMITÉ SYNDICAL DU 17 JANVIER 2025

Compte-rendu détaillé

Le comité syndical a été convoqué le 10 janvier 2025

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix délibératives : 68

Membres titulaires présents :

Madame Nicole PEYCELON et Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Philippe DENIS, François DRIOL, Julien DUCHE, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL et Patrick WETTA

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Yannick JARDIN a donné pouvoir à Philippe ARIES

Monsieur Jean-François RASCLE a donné pouvoir à Georges ROCHETTE

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Pierre DREVET

Membres titulaires absents :

Monsieur Joël EPINAT

Membres suppléants présents :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

Autres présents :

- BREUIL Alexandre, directeur du SYDEMER
- MONTENON Antoine et BOURSIER Pauline, agents du SYDEMER
- MARTICHE Axel, agent de la CC des Monts du Lyonnais
- PHILIPPS Vincent, agent de Loire Forez Agglomération
- PEROIS Emmanuel, Parme Avocats
- HUET Gaëtan et TAMMOUCH Nora, Partenaires Finances Locales

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

François DRIOL : Merci à tous d'avoir répondu à notre invitation. Désolé pour le petit retard. On s'était lancé dans un débat un peu enflammé. Ce que je propose, c'est qu'on donne la parole à notre junior pour que pour qu'il fasse l'appel comme ça, ça va me permettre de me reposer.

Julien DUCHE procède à l'appel.

François DRIOL : Merci. Donc, vous avez sous les yeux l'ordre du jour. D'abord, je vous demande s'il y a des remarques et des observations à propos du compte rendu de la réunion du 15 novembre. Donc pas d'objection au compte rendu de la dernière séance ? Non ? Adopté à l'unanimité. Merci, c'est fait. Ensuite, bon, vous avez reçu la liste des décisions prises par le président, une attribution de marchés et un virement de crédit. Pas de remarque ? Il faut formaliser les choses quand même. Et puis donc, on revient à l'ordre du jour, s'il te plaît. Voilà. Donc on va dans la partie délibérative, aborder deux délibérations : le passage en compte financier unique et la convention de gestion et d'assistance avec Saint-Etienne Métropole. Bon, évidemment, vous avez libre parole, mais je pense que ça ira assez vite. Après, on abordera quand même les orientations budgétaires, le rapport, le ROB et puis le DOB. Bon, on débattra autant que nécessaire, mais là ça ne conduit pas à un vote. Vous le savez tous, vous êtes tous suffisamment expérimenté pour ça et après assez rapidement on passera au groupe de travail ou là, avec nos assistants, on abordera le dossier du transfert de compétences, on fera un point d'étape technique et juridique avant d'aborder les études préalables UVE et AMO et nous projeter sur la suite de l'année 2025. Voilà, donc on a passé la première étape et donc on aborde les délibérations. Qui est ce qui fait cette présentation ? C'est toi Alexandre ? Allez, c'est technique, on te laisse faire.

Alexandre BREUIL : Donc là, fin 2025 prenait fin la convention actuelle d'assistance administrative avec Saint-Etienne Métropole. Alors à chaque fois, on a deux conventions avec Saint-Etienne Métropole, une qui permet la mise à disposition d'Antoine à temps plein et aussi des fonctions de secrétariat et de direction. Et puis une autre qui est plus d'assistance administrative générale pour les fonctions support, assemblées, gestion financière principalement, RH lorsqu'on a un besoin d'un recrutement, assistance informatique et puis besoin d'expertise juridique, etc. On vous a remis le tableau du constat qui est effectué à chaque fin d'année des heures, des temps passés et puis aussi des moyens logistiques mis à disposition puisqu'on utilise aussi des véhicules, des choses comme ça. Quand on vient par exemple de Saint-Etienne jusqu'à Andrézieux. Alors, c'est assez variable. Et on avait fait aussi le constat que dans d'autres cas, Saint-Etienne Métropole adopte finalement un forfait avec d'autres satellites pour les conventions d'assistance administrative. Et donc on a proposé que pour l'année prochaine et donc sur la nouvelle convention d'assistance administrative, on passe à ce principe d'un forfait annuel qu'on a fixé à douze mille euros. C'est un peu plus que les dernières années, mais c'est un peu moins que celle d'avant. Pourquoi 12 000 ? On a estimé que cette année, il y aurait notamment pas mal de recours à l'expertise juridique de Saint-Etienne Métropole en lien avec les études sur le transfert de compétences. Donc, c'est pour ça qu'on a souhaité mettre un montant un peu plus élevé. La convention, on la passe quand même pour plusieurs années. Si jamais - et c'est quand même une hypothèse assez sérieuse - il y avait une modification de statuts, notamment un transfert de la compétence traitement, bien entendu, il faudrait revoir le montant de

la convention, peut-être même la convention elle-même. Donc il y a une clause de revoyure qui est insérée. Voilà pour la présentation. Antoine tu avais dû faire passer dans la convocation si le projet de convention, en plus de la délibération.

Nicole PEYCELON : Par contre, c'est hors salaire ?

Alexandre BREUIL : C'est hors salaire. Tout à fait.

Alexandre BREUIL Dans la convention, vous ne faites pas apparaître ?

Georges ROCHELLE : Il y en a une autre.

Nicole PEYCELON : Donc il y en a deux. Là, c'est simplement l'assistance autre que la mise à disposition de personnel.

Antoine MONTENON : Il y a même une convention de mise à dispo pour chaque agent.

François DRIOL : C'est clair pour tout le monde ? Pas d'objection, pas d'abstention ? Allez, approuvé l'unanimité sur ce point. Le compte financier unique.

Alexandre BREUIL : Je vais laisser la parole à Antoine.

Antoine MONTENON : Vous vous souvenez du dernier comité syndical où justement il y a eu une délibération qui a été prise pour pouvoir dématérialiser les actes budgétaires ? C'était une des seules délibérations, je crois, du 15 novembre dernier. Et donc maintenant, toutes les conditions sont réunies pour adopter le compte financier unique. Donc pour rappel, le compte financier unique qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion pour avoir un compte financier comme son nom l'indique, unique. Et donc il pourrait être présenté au prochain comité syndical préalablement au vote du budget. Donc ça permet d'avoir un document de moins à envoyer, à signer et à réaliser.

Alexandre BREUIL : En complément, ce qu'on peut dire, c'est que chaque année, en fait, au niveau du SYDEMER, on s'abstient d'un budget supplémentaire, on fait le compte administratif et le budget au même comité syndical. Vu la simplicité du budget du SYDEMER, pour l'instant on peut se le permettre aussi.

François DRIOL : Oui parce qu'il y a un moment où il faut arrêter de... Voilà, si on peut simplifier les choses tout en restant dans les règles, c'est simplifié. C'est clair pour tout le monde ? Pas d'objection, pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci. Donc on peut aborder la présentation du document

d'orientation budgétaire qui synthétise. Alors lui aussi, il tient en une diapo. Je rêve, moi, pour le budget municipal, de présenter le bilan d'orientation en une diapo.

Alexandre BREUIL : Alors c'est un peu plus qu'une diapo parce que on en profite pour rappeler traditionnellement ce qu'on a fait en 2024.

François DRIOL : Rappel des épisodes précédents.

Alexandre BREUIL : Voilà. Donc non, on ne va pas s'appesantir, on le met bien dans le rapport. 2024, ça a permis d'aboutir sur le choix d'une filière de traitement des déchets résiduels avec l'abandon de la filière CSR et la formalisation de la fin des travaux de l'Entente avec la Métropole de Lyon et quatre autres EPCI. Et le choix, la préconisation, à l'échelle du SYDEMER, d'une solution de traitement et de valorisation énergétique. Et plusieurs présentations qui ont été faites dans les instances décisionnelles des EPCI membres. Ensuite, sur la deuxième partie de l'année, le lancement des travaux pour faire la recherche d'un foncier permettant l'accueil de cette UTVE qui a permis d'aboutir à l'identification de deux terrains qui sont aujourd'hui privilégiés, qui cochent beaucoup de cases, situés sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

François DRIOL : Et on était parti sur une trentaine d'hypothèses au départ, je le rappelle. Aujourd'hui, on se recentre sur deux pistes.

Alexandre BREUIL : Et puis le lancement de l'étude d'opportunité de transfert de la compétence traitement. Il n'y en a qu'une qui envisage de transférer. Il y a un S. Désolé. Orientation 2025 ?

Antoine MONTENON : Donc 2025. La proposition est bien sûr dans la stricte continuité de ce qui a été fait en 2024 et les années précédentes. Donc finaliser ce choix de foncier. On parlait tout à l'heure de deux terrains identifiés et en cours de travail. L'étude de faisabilité technique, financière et juridique qui permettra en 2026 je précise, de proposer un projet concret dimensionné d'une unité de traitement et de valorisation énergétique. Donc on va y venir tout à l'heure un peu plus dans le détail, ça passe notamment donc, par un appel d'offres qui est presque lancé. Et bien sûr, ça, c'est un point sur lequel moi, j'insiste toujours un petit peu, c'est la préparation du lien avec les futurs consommateurs d'énergie. Valorisation énergétique veut dire vente d'énergie, veut dire trouver les bons consommateurs, faire les conventions ad hoc. Voilà un peu le concept. Alors ce sera plus 2026 que 2025. Mais en tout cas, ça fait partie des travaux qu'il faut commencer à mener dès 2025. Ensuite, finaliser l'étude d'opportunité relative au transfert de la compétence traitement des déchets. Donc les éléments juridiques, politiques et financiers et, après validation des EPCI, mettre en œuvre le transfert de ladite compétence selon les modalités retenues. Donc on parle de gouvernance, on parle de financement, on parle de statut et on parle éventuellement de transfert de personnel le cas échéant. Voilà les propositions pour 2025. Concrètement, si on parle de tableaux, de chiffres, voilà ce que ça représenterait.

François DRIOL : C'est la diapo dont je parlais.

Antoine MONTENON: Donc, en termes de dépenses, je ne vais pas comparer avec 2024, mais je vais vous le faire à l'oral. Les charges de fonctionnement sont un tout petit peu supérieures parce qu'il y a des évolutions, les impôts, etc. Donc les charges de fonctionnement à 34 000 €, les conventions avec Saint-Etienne Métropole dont on a parlé, la convention de gestion tout à l'heure à 12 000 € qui est inscrite et les salaires 96 000 € qui correspond à mon salaire chargé, ainsi que Alexandre et l'assistance administrative, donc Pauline et une personne qui est en charge de la comptabilité. En 2024, si mes souvenirs sont bons, on doit être autour de 94 000. La dotation à l'amortissement. Donc ça c'est une obligation. Toutes les études notamment, qui ont été réalisées les cinq dernières années et également une part de transfert vers l'investissement et vous comprendrez pourquoi juste après. Le résultat reporté et les cotisations 2025. Donc là, l'idée c'est de rester, de proposer le maintien à 0,25 € par habitant. Et si je vais donc sur l'investissement, quand même le gros du sujet, donc, il y a un reste sur les études de coopération avec la métropole de Lyon. La partie ferroviaire n'a pas encore été réglée puisqu'il n'y a pas encore eu l'appel de fonds qui a été réalisé par la métropole de Lyon. Toute la partie juridique et financière, par contre, elle a déjà été réglée. Et donc l'étude, on a des interventions juste après, qui n'a pas encore été réglée et qui, bien sûr, n'est pas encore terminée et qui sera terminée en 2025. Pas de subvention d'équipement, ce n'est plus autorisé. Et ce que j'ai appelé ici des études préalables en fait qui est l'étude de faisabilité. Donc l'étude de faisabilité, l'estimation actuelle elle est autour de 250 à 300 000 € sur trois ans. Donc, la première partie en 2025. Et à droite, donc les résultats reportés, les dotations amortissements et le transfert depuis le fonctionnement. Et c'est assez étonnant, on a quasiment le même montant en fonctionnement et en investissement. Je crois que c'est une première.

François DRIOL : C'est presque troublant je trouve. Donc on a débattu ces dernières années parce qu'on tutoyait la limite sur les contributions. Ces dernières années, on débattait un peu sur les contributions parce qu'on tutoyait les zones d'équilibre. Cette année, on n'a pas trop d'états d'âme là-dessus. La cotisation viendra certainement l'année prochaine, mais dans une configuration différente. Donc on l'a mis en exergue mais du coup c'est pas le sujet, mais c'est pas surprenant que ce soit pas un sujet. Et puis pour le reste, je pense que c'est assez simple, c'est assez fluide, on partage les orientations j'espère. On verra bien si les Lyonnais nous facturent ou pas.

Bon, vous le savez, on ne vote pas. Normalement, on a un débat, des échanges, des contre-propositions. Après, ce sont tellement des choses qu'on a préparé en amont. Et puis bon, il y a peu de lignes, on est dans une sorte de continuité. Donc je vous demande de prendre acte de ces orientations 2025.